

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MISSION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU
NORD (MEADEN)

BP 17 Tél:(237) 222.27.14.95 Fax : (237) 222.27.31.18
GAROUA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

RESEARCH CENTER FOR PLANNING AND
DEVELOPMENT OF THE NORTH REGION
(MEADEN)

P.O.BOX 17 PH:(237) 222.27.14.95 Fax : (237) 222.27.31.18
GAROUA

B

DECISION N° 074/D/MEADEN/2021
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE
A LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MEADEN/CIPM/2021 DU 24/05/2021
RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
POUR LE COMPTE DE LA MEADEN EN PROCEDURE D'URGENCE

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu la Loi n°2019/022 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret n°2006/06 du 22 février 2006 portant nomination du Directeur Général de la MEADEN ;

Vu le Décret n°2019/109 du 04 mars 2019 portant réorganisation de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;

Vu l'Arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des marchés auprès des Etablissements Publics ;

Vu la Décision n°054/D/MEADEN/2020 du 04 mars 2020 constatant la mise en place de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la MEADEN ;

Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30/12/2019, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MEADEN ;

Vu la lettre n°14/L/CIPM/2021 du 18/06/21 relative à la proposition d'attribution du Président de la C.I.P.M. de la MEADEN.

;

DECIDE :

Article 1er : Le marché ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué ainsi qu'il suit :

Objet du marché	Adjudicataire	Montant TTC
Fourniture du matériel et mobilier de bureau pour le compte de la MEADEN	AFRILUX SA BP 30388 Yaoundé	6 678 000 FCFA

Article 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire ne pourra livrer le matériel qu'après signature de la lettre-commande y afférente et notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
- 2) Le délai d'exécution qui est de 30 (trente) jours et court à compter de la date de la notification de l'ordre de service de livrer le matériel.

Article 3: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Garoua, le 23 JUN 2021

AMPLIATIONS :

- DR MINMAP/NO
- ARMP-Nord
- PCIPM/MEADEN
- ATTRIBUTAIRES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE

